

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le onze mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, DE BRUYNE Vincent, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 02/03/2026

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

OBJET : EXTENSION DU COLUMBARIUM DU CIMETIERE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°29/2025 du 04 juin 2025 concernant la décision d'approuver l'extension du columbarium et la demande de subvention au titre de la DETR.

Pour l'année 2025, le dossier n'a pas été retenu par les services de l'Etat. Il nous a été demandé de renouveler notre demande sur l'année 2026, avec un dossier identique.

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération :

« Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, les dix cases du columbarium construites en 2011 ont été presque toutes concédées ou réservées par des habitants de la Commune de Bevens et que de nouvelles demandes de réservation ont été formulées. Monsieur le Maire propose donc d'étendre le columbarium de dix cases supplémentaires.

Il présente le devis de la Société DAUMAS MILETTO, qui a construit le columbarium en 2011, d'un montant total de 4 250.00 € HT (5 100.00 € TTC).

Monsieur le Maire précise que cet investissement peut faire l'objet d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 au taux maximum de 60 % €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet d'extension du columbarium du cimetière ;**
- **Valide le devis de la Société DAUMAS MILETTO pour un montant total de 4 250.00 € HT ;**
- **Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2025 au taux maximum ;**
- **Approuve le plan de financement suivant :**

Etat DETR 60 % : soit la somme de 2 550.00 € HT

Commune 40 % : soit la somme de 1 700.00 € HT

Total : 4 250.00 € HT

- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier. »**

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de valider la demande de renouvellement de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026, avec un dossier identique à celui de 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 dans les mêmes termes et conditions que le dossier déposé en 2025 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier. »

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, LES OMERGUES le 16 mars 2026,
Le Maire,
Alain COSTE



Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Benjamin Chesneau mentioned in the text above.

